

Communiqué de presse, le 30 novembre 2017

---

Trains duplex pour le trafic grandes lignes

## Le nouveau duplex TGL transportera des voyageurs dès 2018

L'Office fédéral des transports (OFT) a octroyé une autorisation temporaire d'exploitation sur le réseau suisse pour le nouveau train duplex de Bombardier, confirmant ainsi que les véhicules pouvaient circuler en toute sécurité. Les CFF prévoient une mise en service progressive du duplex TGL au cours de l'année 2018.

Le nouveau train duplex, qui comportera jusqu'à 1300 places assises et pourra atteindre une longueur de 400 mètres, permettra d'accroître les capacités sur le très fréquenté axe ouest-est. Avec l'autorisation temporaire d'exploitation de l'OFT, les CFF peuvent désormais passer aux formations et aux derniers tests. Le duplex TGL sera ensuite mis en circulation au cours de l'année 2018 sur des lignes peu fréquentées, par ex. comme InterRegio sur le tronçon Zurich HB–Berne et/ou comme RegioExpress sur le tronçon Zurich HB–Coire. Les nouveaux véhicules seront ensuite introduits de manière échelonnée sur la ligne Saint-Gall–Berne–Genève Aéroport et sur d'autres lignes InterCity.

### 3 types de train pour un total de 62 véhicules

Lorsque tous les véhicules auront été livrés, les duplex TGL constitueront la plus grande flotte des CFF. Les 62 trains ont été commandés en trois variantes:



Ces véhicules peuvent être accouplés et s'adapter de manière flexible au flux de passagers. Aux heures de pointe, près de 10% de places assises supplémentaires seront donc disponibles par rapport aux compositions à deux étages actuelles.

Service de presse  
051 220 43 43  
presse@cff.ch

Aux heures creuses, les trains pourront être de nouveaux séparés. Cela permettra d'éviter que certains véhicules circulent à vide et donc d'économiser de l'argent et de l'énergie.

Photos et film sous: [www.cff.ch/mediacorner](http://www.cff.ch/mediacorner)

Plus d'informations à l'adresse: <https://company.sbb.ch/fr/medias/dossier-pour-les-journalistes/duplex-tgl.html>